



Prolongation de séjour (4 mois)

Par **cami2013**, le **01/02/2013** à **13:56**

Bonjour,
Je suis citoyenne américaine (Etat-Unis) et je suis venue en France le 5 janvier 2013. Je voudrais prolonger mon séjour en France (plus de 90 jours) parce que j'ai une offre de stage en Guyane à partir du 1er Mars et pendant 4 mois.
Quelles sont les démarches nécessaires pour prolonger mon séjour, sachant que je peux pas m'y rendre aux États-Unis pour faire un visa (Actuellement je suis en Corse)?
Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **01/02/2013** à **23:01**

Bonjour
Il convient de déposer une demande de « prolongation de visa » auprès de l'autorité préfectorale du lieu où vous vous trouvez en présentant des justificatifs ;
Il vous faudra respecter la décision prise par l'autorité préfectorale. Toutefois la Guyane ne fait pas parti de l'espace Schengen. Un visa spécifique doit être demandé au consulat avant de se rendre dans un département ou territoire d'outre mer.
Cependant les américains munis d'un passeport biométrique sont dispensés de demande de visa.
En conséquence à votre arrivée en Guyane une nouvelle autorisation de trois mois devrait vous être délivrée. Renseignez vous en préfecture.
Restant à votre disposition.

Par **cami2013**, le **03/02/2013** à **17:51**

Merci pour votre réponse,
Quelles sont les démarches à faire pour une "prolongation de visa"? Est-ce la même chose que "le visa de régularisation"?
Étant stagiaire puis-je être rémunéré pour les premiers 3 mois de séjour si les démarches prennent du temps ?

rnCordialement